Ordre des pharmaciens
du Québec

RAPPORT ANNUEL 1987-88

Le 13 juin 1988

POSTE RECOMMANDÉE

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions
Complexe de la Place Jacques-Cartier
320 est, rue St-Joseph
Québec (Québec)
G1K 8G5

Objet: Rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Monsieur le président,

Conformément à l'article 104 du Code des professions et suite à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec, tenue le 12 juin 1988 à Compton, vous trouverez ci-inclus, un exemplaire du rapport annuel de notre corporation.

Ce rapport s'inspire des prescriptions contenues à cette fin dans le règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles (en vertu de l'article 183 du Code des professions) et correspond à la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et secrétaire,

Alain Boisvert

Alain Boisvert, pharmacien

AB/sc
Pièces jointes

Le 13 juin 1988

POSTE RECOMMANDÉE

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science
1035, rue De La Chevrotière
Édifice G, 15e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Objet: Rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du Code des professions et suite à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec, tenue le 12 juin 1988 à Compton, vous trouverez ci-inclus, un exemplaire du rapport annuel de notre corporation.

Ce rapport s'inspire des prescriptions contenues à cette fin dans le règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles (en vertu de l'article 183 du Code des professions) et correspond à la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et secrétaire,

Alain Boisvert, pharmacien

AB/sc
Pièce jointe

Rapport annuel de

l'Ordre des pharmaciens du Québec

du 1er avril 1987 au 31 mars 1988

Table des matières

Le Bureau 3
Le Comité administratif 4
Rapport du président 5
Rapport sur les activités du Bureau 8
Rapport sur les activités du Comité administratif 10
Rapport sur les activités d'inspection professionnelle 11
Rapport d'activités du département du syndic 15
Rapport sur les activités du comité de discipline 20
Rapport sur les activités d'autres comités touchant l'orientation de la corporation 23
- Comnité de direction du stage professionnel 23
- Commission d'orientation 24

Renseignements généraux 27
Rapport des vérificateurs 30
Fonds d'administration générale: Revenus et dépenses 32
Fonds d'administration générale: Surplus d'opérations et réserve pour éventualités 33
Fonds d'administration générale: Bilan 34
Fonds d'immobilisations: Capital immobilisé 35
Fonds d'immobilisation: Bilan 36
Fonds de bourses: Revenus et dépenses et solde du fonds 37
Fonds de bourses: Bilan 38
Fonds de placement: Revenus et dépenses et solde du fonds 39
Fonds de placement: Bilan 40
Notes complémentaires 41
Fonds d'administration générale: Annexes et autres renseignements 44
Rapport des vérificateurs: Fonds en Fiducie 51
Fonds d'administration générale: Revenus et dépenses 52
Fonds d'administration générale: Bilan 53
Fonds d'immobilisations: Capital immobilisé 54
Fonds d'immobilisations: Bilan 55
Fonds en Fiducie notes complémentaires 56

Le Bureau

- **Louise Boisjoly,** *pharmacienne* – région de Montréal
- **Robert Bordeleau,** *pharmacien* – région de l'Outaouais Nord-Ouest
- **Jean Cloutier,** *pharmacien* – région du Saguenay, Lac St-Jean
- **Romuald Cloutier,** *pharmacien* – région du Richelieu, St-Hyacinthe, Granby
- **Ruth Doré** – administrateur nommé
- **René M. Dubois,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Paul Fréchette** – administrateur nommé
- **Marie-Claire Lacroix** – administrateur nommé
- **Diane Lamarre,** *pharmacienne* – région de Montréal
- **Christine Langlois,** *pharmacienne* – région du Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
- **Guy Lavoie,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Jean Lessard,** *pharmacien* – région de Québec
- **Michel Lord,** *pharmacien* – région de Trois-Rivières
- **Jean-Claude Marquis,** *pharmacien* – région de Québec
- **Jean-Pierre Martel,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Denis Massicotte,** *pharmacien* – région des Laurentides
- **Janine Matte,** *pharmacienne* – région de Québec
- **Richard Noiseux,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Raymond Rouleau,** *pharmacien* – région des Cantons de l'Est
- **François Schubert,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Micheline Senécal** – administrateur nommé
- **Benjamin Shara,** *pharmacien* – région de Montréal
- **Agathe Shooner,** *pharmacienne* – région de Montréal
- **Michel Vinet,** *pharmacien* – région de St-Jean, Beauharnois

Le Comité administratif

- **Président** — Jean-Claude Marquis, *pharmacien*
- **Premier vice-président** — Richard Noiseux, *pharmacien*
- **Second vice-président** — Romuald Cloutier, *pharmacien*
- **Trésorier** — Benjamin Shara, *pharmacien*
- **Administrateur nommé** — Ruth Doré

Rapport du président

Plusieurs dossiers classés, d'autres mis en chantier, des modifications aux structures administratives du siège social, restructuration de l'inspection professionnelle; tel est le bilan de l'année 87-88.

Après un an d'existence, notre plan d'assurance responsabilité se structure davantage et répond bien à nos attentes. Après y avoir apporté les corrections qui s'imposaient, le programme s'avère profitable pour l'ensemble des membres et nous persistons à croire que d'ici quatre ou cinq ans le fonds devrait être auto-suffisant. Nous sommes fiers de cette réalisation à la fois novatrice et rentable.

Dans le domaine des relations publiques, nous voulons augmenter la visibilité du pharmacien et par le fait même celle de la Corporation sans toutefois imiter nos collègues dentistes ou notaires. Les vidéos "La Pharmacie de Monsieur Tremblay", "Du Lac aux îles", "Les vrais atouts", etc., sont en forte demande partout à travers le Québec, les pharmaciens s'impliquent et informent adéquatement le public sur le véritable rôle du pharmacien. Nous les en remercions pour cet excellent travail. De plus, en août 1987, le Bureau de votre corporation déclarait prioritaire une action en ce sens. Nous continuerons donc à mettre en évidence les rôles du pharmacien québécois en concentrant nos efforts sur des actions qui ne seront pas passagères ou fugaces mais à long terme afin que nos concitoyens se souviennent longtemps de l'importance de notre rôle dans le système de santé québécois.

Le dossier des médicaments vétérinaires évolue normalement mais pas assez rapidement à notre goût. Nos enquêteurs en ce domaine font un excellent travail mais nous voulons faciliter et maximiser leur travail afin que la vente de ces produits soit aussi bien contrôlée que celle des autres médicaments. C'est pourquoi nous sommes intervenus auprès des Ministres concernés afin que notre système de distribution des médicaments (grossistes) soit bien réglementé. Il est très important que tous les grossistes soient connus de la corporation et qu'ils ne fournissent des médicaments, pour usage humain ou vétérinaire, qu'à des personnes habilitées par les lois du Québec à vendre de tels produits.

De plus, afin de régler définitivement le contrôle et la distribution des médicaments vétérinaires, il est important que tous les délinquants soient poursuivis; ces poursuites augmenteront sûrement les coûts de notre service d'enquête mais nous avons demandé une subvention importante au ministre Pagé de façon à ce que la Loi sur la santé animale soit opérante et qu'on ne retrouve plus

de résidus de médicaments dans nos aliments. De plus, nous avons conclu une entente avec la Corporation des médecins vétérinaires afin que de part et d'autre des enquêtes soient faites et que les dossiers résultant de ces enquêtes soient acheminés aux corporations concernées. À cette fin, un comité de liaison a été créé. Pharmaciens du Québec, vous devez vous occuper de ces médicaments.

Un contrôle judicieux de la distribution des médicaments de vente libre par les pharmaciens est aussi un dossier très important. La préparation des annexes de médicaments est à toute fin pratique terminée. Toutefois nous devons demander au législateur de modifier la Loi sur la pharmacie afin de permettre au Bureau de dresser des annexes par voie réglementaire. Tant que la loi ne sera pas amendée, nous devrons vivre avec l'article 38. C'est la raison pour laquelle en février dernier, le Bureau a formé un comité chargé d'élaborer un programme pour inciter les pharmaciens à exercer un meilleur contrôle sur la vente des médicaments de vente libre. S'il y a lieu, un projet pilote sera mis sur pied afin de nous assurer de l'efficacité d'un tel programme.

Je profite de l'occasion pour remercier bien sincèrement, Messieurs Gilles Arsenault et Jacques André Nadeau, ainsi que Madame Anne-Marie Beaudoin qui nous ont quittés cette année. L'excellent travail qu'ils ont accompli dans leur domaine respectif, leur dévouement à la cause de la pharmacie québécoise font qu'ils demeureront toujours des employés cadres regrettés de tous. Pour services rendus, Merci!

À cause de ces départs et suite aux recommandations d'un comité créé à cet effet, le Bureau modifia l'organigramme et les structures administratives du siège social. Monsieur Alain Boisvert, pharmacien, a été engagé comme directeur général et secrétaire. Nous l'en félicitons et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Les descriptions de tâches de Mesdames Jacynthe Marsolais, pharmacienne, et Micheline Brisebois ont été modifiées. Le passé étant garant de l'avenir, nous sommes assurés qu'elles s'acquitteront de leurs tâches avec brio.

Le Bureau a aussi modifié la structure du comité d'inspection professionnelle en formant un comité dont les membres nommés par le Bureau sont un pharmacien d'officine, un pharmacien du milieu hospitalier et un pharmacien du milieu universitaire. Le directeur du service agit comme secrétaire de ce comité. Trois inspecteurs aidés du directeur du service sont chargés de faire l'inspection des membres. Aux membres du comité, au directeur du service et aux enquêteurs: que votre travail soit couronné de succès.

Le département du Syndic grâce au travail inlassable de Monsieur Renault Durand et de son syndic correspondant, Monsieur Roland Genest, fonctionne à pleine vapeur. Bravo.

Voilà une année bien remplie. Merci aux membres du Comité administratif et aux membres du Bureau pour l'appui qu'ils m'ont accordé. Sans eux, nous n'aurions pu assumer adéquatement le surcroit de travail occasionné par les nombreux départs. Merci aussi aux cadres et au personnel professionnel qui m'ont accordé l'appui nécessaire. Merci enfin au personnel clérical qui est le rouage essentiel au bon fonctionnement de votre siège social.

Tous, soyez assurés, de mon dévouement et de ma reconnaissance.

Le président,

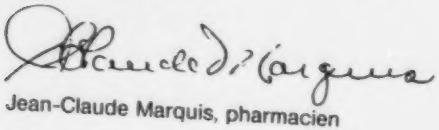

Jean-Claude Marquis, pharmacien

JCM/mg

Rapport sur les activités du Bureau

A) ***Liste des employés permanents de la corporation au 31 mars 1988***

▪ **Alain Boisvert,** *pharmacien*	Directeur général et secrétaire
▪ **Micheline Brisebois**	Coordonnateur
▪ **André Desautels,** *pharmacien*	Membre du comité d'inspection professionnelle
▪ **Renault Durand,** *pharmacien*	Syndic
▪ **Jacques MacDonald,** *pharmacien*	Membre du comité d'inspection professionnelle
▪ **Jacynthe Marsolais,** *pharmacienne*	Directeur des communications et secrétaire adjoint

B) ***Le Bureau a tenu une (1) réunion extraordinaire pour l'élection du Comité administratif ainsi que cinq (5) réunions régulières. Quatre-vingt-quatorze (94) résolutions ont été adoptées, dont les principales portaient sur les sujets suivants:***

1- Loi et réglementation (amendements proposés)

– Règlement sur la tenue des pharmacies
– Code de déontologie des pharmaciens
– Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec

2- Études et rapports

– Rapport du comité d'adaptation de la main-d'oeuvre pour les pharmaciens du Québec
– Mémoire présenté au Comité consultatif de la Ville de Montréal pour appuyer la fluoration des eaux
– Rapport du comité directeur québécois pour l'implantation du Système International en santé
– Rapport sur la qualité des actes pharmaceutiques

– Adoption d'un guide de l'évaluation des actes pharmaceutiques en établissement de santé
– Avenant à notre police d'assurance responsabilité professionnelle relatif à la description des services professionnels

3- Pratique professionnelle

– Les grands principes d'une politique de contrôle pour les médicaments de vente libre sont établis
– Adoption d'une définition de "grossiste en médicaments"
– L'examen du PEBC sera maintenant un outil reconnu par l'Ordre pour évaluer les connaissances des candidats hors Québec
– Nouvelle structure pour l'inspection professionnelle

4- Divers

– Révision de la structure de perception des cotisations
– Appui au projet de Loi C-22
– Nouvel organigramme administratif

Rapport sur les activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu 14 réunions ordinaires et 23 réunions extraordinaires*, et a adopté 98 résolutions dont les suivantes:

- Attribution de prix d'excellence, de prêts et bourses d'études
- Poursuite pour exercice illégal de la pharmacie
- Participation à divers congrès
- Attribution de permis d'exercice
- Mémoire présenté à la Commission Rochon
- Prise de position pour le retrait de l'aspirine pour enfants, sur la déréglementation de l'ibuprofène, pour réinscrire le peroxyde de benzoyl à l'annexe F et pour retirer le triazolam .5
- Mise sur pied d'une chronique de prévention
- Protocole d'entente signé avec la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec pour mieux contrôler la vente des médicaments vétérinaires
- Participation à la campagne contre l'herbe à poux dans le grand Montréal
- Administration générale de la corporation

* Les réunions extraordinaires du Comité administratif étaient tenues pour décerner des permis d'exercice de la pharmacie et/ou équivalence de diplôme, crédits à compléter.

Rapport sur les activités du comité d'inspection professionnelle

A) ***Liste des membres du comité avec description de leurs fonctions:***

- **Gilles Arsenault,** *président* (départ 29-10-1987)
- **Anne-Marie Beaudoin,** *membre* (départ 26-02-1988)
- **André Desautels,** *membre*
- **Jacques MacDonald,** *membre*

Fonctions telles que décrites aux articles 109 à 115 du Code des professions (Loi 250) et au règlement no. 17 (G.O.Q. du 23 mars 1977 - A.C. 424-77 du 9 février 1977) déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle.

B) ***Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession***

Se considérant, depuis ses débuts, comme un lien direct entre l'Ordre des pharmaciens et ses membres, le Comité se fait un devoir d'expliquer à chaque pharmacien visité les implications des membres. Plus particulièrement, le Comité s'applique à la surveillance de l'exercice de la profession au sens de l'article 17 de la Loi sur la pharmacie. Par conséquent, et afin d'assurer la continuité de son action, il continue à poursuivre les quatre (4) objectifs prioritaires qu'il s'est fixé en 1983:

1) s'assurer qu'un dossier-patient a été constitué pour chaque personne pour le compte de qui une ordonnance a été exécutée par un pharmacien du Québec;
2) s'assurer que tous les renseignements requis par règlement ou jugés nécessaires par le Comité sont consignés dans ces dossiers-patients;
3) s'assurer que les pharmaciens font l'étude pharmacologique des dossiers-patients et leur suggérer des moyens pour le faire efficacement;
4) s'assurer que les pharmaciens transmettent à leurs patients des renseignements pertinents concernant leur médication et leur suggérer des moyens et des outils efficaces de communication écrite ou verbale.

CES OBJECTIFS CONCERNENT L'EXERCICE DE LA PROFESSION TANT POUR LES PHARMACIENS OEUVRANT EN MILIEU COMMUNAUTAIRE QUE POUR CEUX QUI OEUVRENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ.

Note: Il est évident que ces objectifs constituent les éléments prioritaires du programme d'inspection professionnelle, mais il va sans dire que les membres du Comité continueront aussi à surveiller tous les points pertinents relatifs à l'exercice de la profession. À cet effet et comme il l'a fait dans le passé, le Comité continuera à développer et appliquer de nouveaux programmes axés sur la poursuite de ses objectifs. Il devrait notamment amorcer, au cours du prochain exercice, un programme destiné à évaluer la qualité des actes pharmaceutiques posés par les pharmaciens.

Un document de base, relatif à ce programme et préparé par des universitaires en consultation avec les membres du Comité, a d'ailleurs été publié dans le bulletin de l'Ordre (septembre 1987).

C) ***Nombre d'états de vérification dressés dans le cadre du programme de surveillance de la profession:***

Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1988 et dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, les quatre (4) membres du Comité ont effectué 1 097 visites et rencontré 1 413 membres de l'Ordre, dont:

- 75 pharmaciens oeuvrant en centre d'accueil;
- 279 pharmaciens oeuvrant en centre hospitalier de soins de courte durée et en centre hospitalier de soins de longue durée;
- 611 pharmaciens propriétaires;
- 448 pharmaciens salariés.

D) ***Synthèse des recommandations du Comité formulées à la suite de cette surveillance générale.***

1. Milieu communautaire:
   a) La procédure spéciale concernant les ordonnances verbales et transférées a été continuée au cours de la dernière année et l'ensemble des pharmaciens communautaires a maintenant été sensibilisé à ce sujet. Les membres du comité ont d'ailleurs pu constater d'énormes progrès ce qui leur permet d'affirmer que les habitudes des pharmaciens ont grandement évolué en particulier au niveau des ordonnances transférées.

En conséquence, les lacunes décelées étaient moins nombreuses qu'auparavant mais sensiblement les mêmes, à savoir:

Dans la rédaction de l'ordonnance verbale:

– date de l'ordonnance;
– adresse du patient;
– renouvellement autorisé.

Dans la rédaction de l'ordonnance transférée:

– date de l'ordonnance;
– adresse du patient;
– renouvellement autorisé;
– si oui, combien de fois (nombre restant);
– date du dernier renouvellement;
– nom du pharmacien transférant l'ordonnance originale;
– adresse du pharmacien possédant l'ordonnance originale.

b) Au cours du dernier exercice et à la demande du Bureau, un membre du Comité a effectué un grand nombre de visites spéciales visant à établir de quelle façon les pharmaciens traitaient certains médicaments en vente libre. Ces pharmaciens ont ainsi été incités à ne pas laisser ces médicaments à la portée du public et surtout, à ne pas les vendre sans offrir aux patients l'information et les conseils appropriés.

2. Établissement de santé

Le Comité a continué, au cours de l'exercice, ses visites dans les établissements de santé en se concentrant plus particulièrement sur les principaux Centres Hospitaliers de soins aigus et de courte durée dont notamment, tous les Hôpitaux Universitaires du Québec. Il a aussi amorcé, en fin d'exercice, une nouvelle tournée des Centres d'accueil d'hébergement.

Comme auparavant, les recommandations du Comité ont tenu compte de la nature et des multiples facettes de l'exercice de la pharmacie dans les établissements de santé et concernaient l'ensemble des éléments relatifs à la planification et à l'organisation des services pharmaceutiques. Dans le cas des Centres d'accueil, les recommandations ont été spécifiquement basées sur le **"Guide de pratique du service de pharmacie dans les Centres d'accueil d'hébergement"**, document adopté au cours du précédent exercice.

Note: Un Comité ad hoc, formé de pharmaciens des établissements de santé et de membres du Comité d'inspection professionnelle, a préparé et publié un **"Guide de l'évaluation des actes pharmaceutiques en établissement de santé"** destiné aux pharmaciens, aux C.M.D.P. et plus spécialement aux comités d'évaluation médicale, dentaire **et pharmaceutique**, chargés par le législateur, d'effectuer l'étude de "dossiers d'actes pharmaceutiques" posés dans les établissements de santé. Approuvé par le Bureau de l'Ordre, ce document a été distribué aux professionnels concernés, vers la fin de l'exercice.

E) ***Enquêtes particulières:***

Au cours de l'année, le Comité a effectué des enquêtes particulières sur la compétence de deux (2) membres de l'Ordre.

Le 14 avril 1988

Rapport d'activités du département du syndic

A) ***Responsable du département du syndic durant cette période:***

Renault Durand

B) ***Nombre d'enquêtes faites par le syndic: 107***
Nombre d'enquêtes faites par le syndic correspondant: 42

1) Suite aux enquêtes faites par les enquêteurs du syndic et le Comité d'inspection professionnelle, pour diverses infractions: article 31, mur de cloison, publicité, hygiène, tenue de dossiers-patients (32)
2) Suite à des plaintes reçues du public ou provenant de professionnels de la santé (médecins, infirmières); de la Régie d'assurance-maladie du Québec ou de toute autre source concernant: l'exécution d'une ordonnance, renouvellement non autorisé, médicaments vendus sans ordonnance, vente d'échantillons, contenant à fermoir de sécurité, date d'expiration, faux reçus d'ordonnance et compétence, présence d'un pharmacien (21).
3) Article 155 du Code des Professions (2)
4) Exercice illégal de la pharmacie (45)
5) Suite à des rapports du Bureau des drogues dangereuses: - déficit de stupéfiants et infraction à la Loi sur les stupéfiants (13)
6) Enquêtes faites pour vérification de dossiers-patients: double doctoring, abus de médicaments, fausse ordonnance (23)
7) Code de déontologie (8)
8) Enquêtes en collaboration avec le syndic de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (5)

C) ***Nombre d'enquêtes faites par les enquêteurs du syndic dans les pharmacies: 434***

D) ***Nombre d'enquêtes faites par les enquêteurs du syndic pour exercice illégal de la pharmacie (dépanneurs, supermarchés, etc.): 55***

E) ***Enquêtes faites pour exercice illégal de la pharmacie (médicaments vétérinaires).***

1) Nombre de visites effectuées avec suivi: 70

2) Nombre de pharmacies visitées pour informations sur vente de médicaments vétérinaires: 230

3) Nombre de dossiers ouverts: 77

4) Nombre de plaintes: 17

F) ***Nombre d'appels téléphoniques reçus au département: 2 796***

Inventaire de ces appels

1) Plaintes 11%: erreur dans l'exécution d'une ordonnance, prix, contenant à fermoir de sécurité, transfert d'ordonnance, étiquetage, article 31, confidentialité, etc.

2) Renseignements 64% : fausse ordonnance, Loi sur la pharmacie et ses règlements, narcotiques, compagnies d'assurances, médicaments, publicité.

3) Divers 25%: bail, affidavit de fermeture et d'ouverture, faillite, appel suite à une lettre, appels pour système Alerte, etc.

G) ***Nombre de plaintes écrites reçues par le syndic: 92***

H) ***Nombre de plaintes portées par le syndic devant le Comité de discipline de l'Ordre: 65***

– Code de déontologie (42)

– Article 31 (14)

– Publicité (45)

– Article 21 (1)

N.B. Certaines plaintes ayant plus d'une infraction.

I) ***Séances du Comité de discipline: 7***

1) Causes entendues au Comité de discipline (audition de la plainte ou représentations sur sanction): 30

Nature des infractions:

– article 31 (12)

– Code de déontologie (10)

– publicité (5)

– article 21 (1)

– articles 114 & 122 du Code des Professions (2)

N.B. Huit plaintes ayant plus d'une infraction.

2) Jugements rendus par le Comité de discipline dans ces causes: 28

J) ***Évocations en Cour supérieure: 2***

K) ***Causes au Tribunal des professions: 2***

L) ***Plaintes déposées en Cour civile pour exercice illégal: 43***

1) Plaintes plaidées au Civil pour exercice illégal: 22

2) Nombre de chefs d'accusation (plaidées): 361

M) ***Correspondance du département du syndic.***

1) Lettres envoyées: 678

45% de la correspondance a été rédigée pour des recommandations (mur de cloison, étiquetage, tenue des pharmacies, contenant à fermoir de sécurité, permis d'exercice non affiché, hygiène, raison sociale) et 25% pour des félicitations adressées aux pharmaciens suite aux rapports de visites effectuées par les enquêteurs du département. Également, 19% suite aux plaintes reçues (accusé de réception, variabilité des prix, demande de renseignements, original d'ordonnance, dossier-patient). Il reste 11% pour les affaires diverses (bail, publicité, etc.).

2) Mises en demeure: 50

- Publicité (9)
- Mur de cloison (13)
- Raison sociale (9)
- Identification du pharmacien-instrumentant (2)
- Demande de dossier-patient (1)
- Affidavit d'ouverture ou de fermeture (6)
- Titre de propriété (1)
- Bail de location (8)
- Convocation pour rencontre (1)

N.B. Certaines mises en demeure ayant plus d'une infraction.

N) ***Rencontres avec d'autres organismes:***

Sûreté du Québec (5)

Police de la communauté urbaine de Montréal (3)

Direction générale de la protection de la santé (1)

Régie de l'Assurance-Maladie du Québec (2)

Bureau des drogues dangereuses (3)

Office des professions (1)

Corporation professionnelle des médecins du Québec (1)

Syndic de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (4)

Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec (2)

Syndic de la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec (1)

Collège des pharmaciens de l'Ontario (1)

Direction de l'Hôpital Sacré-Coeur de Montréal D.S.P. (1)

Direction C.L.S.C. St-Henri (1)

Association des grossistes en médicaments, Ottawa (1)

Compagnie Ayerst, M. Conway (1) (médicaments vétérinaires)

Shurgain, Dr. Labelle (1) (médicaments vétérinaires)

Focus, J.F. Roy (1)

Santé Service (1)

Clinique Santé (1)

Pharmaco-Vigilance (1)

Représentant de Patry & Patry, grossistes, avec leur avocat (1)

Cumberland, J. Nadeau (1)

O) ***Divers***

- Secrétaire et membre de la Commission d'orientation.
- Représentant de l'Ordre des pharmaciens au GRAP
- Évocation en Cour supérieure (2)
- Témoignages en Cour des Sessions de la Paix, Palais de Justice, différentes villes (11)
- Dépôt de plaintes et dénonciations, exercice illégal de la pharmacie, différents Palais de Justice (24)
- Cours donnés aux étudiants des universités de Montréal et Laval (3)

- Entrevue pour la revue Justice d'avril 1988 (1)
- Conférence sur l'abus des drogues, Université Laval (1)
- Rencontres diverses:

  Pharmaciens convoqués: (12)

  Avocats: (3)
- Assure la continuité du système "Alerte".
- Statistiques sur le système "Alerte".

  Nous avons reçu 652 alertes au cours de cette année, dont 583 ont été transmises, soit 89.4%.

  On évalue à 32.5% les appels qui signalaient la circulation de fausses ordonnances, à 12.4% les cas de "double doctoring", à 8.6% les cas de vol de carnets d'ordonnance, et à 30.2% les abus de médicaments.

  Aussi, 66.2% des messages transmis par le système "Alerte" s'adressaient aux pharmaciens de la région de Montréal qui regroupe Laval et la Rive-Sud, 8.2% à la région de Québec, 7.3% à la région de Trois-Rivières, 6.8% à la région de Sherbrooke, et 11.5% pour le reste de la Province.

  Les médicaments dont on a fait le plus abus sont: Halcion (196), Ativan (84), Valium (65), Percodan (36), Percocet (34), Fiorinal (32), Lectopam (30), Ritaline (25), Dalmane (27), Empracet (26), Sérax (23), sirop à base d'hydrocodone (20), Noludar et Xanax (19), Dilaudid (16), Tenuate (15), psychotropes (12), Talwin (10), et Mandrax (8). Le nombre inscrit entre parenthèses correspond au nombre d'alertes reçues pour chacun des médicaments en question.

  Durant l'année 1987-88, plusieurs pharmaciens ont dû rencontrer le syndic, au bureau de l'Ordre, pour des problèmes de dépendance aux médicaments. Ces personnes ont été aidées, conseillées et référées à des personnes ressources qui les ont aidées dans leur démarche pour redevenir des pharmaciens consciencieux et responsables, aptes à exercer leur profession et fiers de l'exercer. Si certain(e)s pharmacien(ne)s sentent qu'il(elle)s pourraient bénéficier d'une rencontre avec le syndic, à ce sujet, je ferai tout ce qui est possible pour vous aider avant de poser des actes qui pourraient nuire à votre carrière professionnelle. Tout restera strictement confidentiel.

Renault Durand, pharmacien
Syndic

Le 14 avril 1988

Rapport sur les activités du Comité de discipline

1– *Liste des membres du Comité*

- **Me Paule Gauthier,** *avocate, présidente*
- **René Normand,** *membre*
- **Robert Bourdon,** *membre*
- **Raymond Fortier,** *membre*
- **Fernand Roberge,** *membre*
- **L. Philippe Demers,** *membre*
- **Micheline Brisebois,** *secrétaire-greffier*

2– *Séances du Comité de discipline*

- Le Comité a siégé 7 fois.

3– *Nombre et nature des plaintes reçues*

- Article 31 de la Loi sur la pharmacie: 14
- Règlement sur la publicité: 9
- Article 4.01.01k) du Code de déontologie: 1
- Articles 3.01.01, 3.05.03 et 4.01.01q) du Code de déontologie: 1
- Articles 3.02.01, 4.01.01g) et 4.01.01h) du Code de déontologie et articles 2.01, 2.05 et 3.01 du Règlement sur la tenue des dossiers, livres et registres: 1
- Article 3.05.06 du Code de déontologie et article 8.03 du Règlement sur la publicité: 36
- Article 4.01.01q) du Code de déontologie: 1
- Code de déontologie: 1
- Article 21 de la Loi sur la pharmacie et article 4.01.01q) du Code de déontologie: 1

4– *Nombre de plaintes retirées*

- Le Comité a accueilli 4 requêtes du syndic pour retirer autant de plaintes.

5– ***Nombre et nature des jugements rendus***

- Le Comité a rendu 28 décisions de culpabilité.
- Il a rendu 27 sanctions.

NATURE DES SANCTIONS RENDUES:

- **Règlement sur la publicité**
  - Réprimande, amende 1 500$ (2 chefs), plus les frais: 2
  - Réprimande, amende 800$, plus les frais: 1
  - Réprimande, amende 750$, plus les frais: 1
- **Article 4.01.01k) du Code de déontologie**
  - Réprimande, amende 750$, plus les frais: 2
  - Réprimande, amende 500$, plus les frais: 1
- **Article 31 de la Loi sur la pharmacie**
  - Réprimande, amende 500$, plus les frais: 2
  - Réprimande, amende 1 000$, plus les frais: 8
  - Réprimande, amende 1 500$, plus les frais: 1
  - Réprimande, amende 2 000$, plus les frais: 1
- **Article 21 de la Loi sur la pharmacie et Code de déontologie**
  - Réprimande, amende 2 000$, plus les frais: 1
- **Code de déontologie**
  - Réprimande sévère, amende 2 500$ (2 chefs), plus les frais: 1
  - Réprimande, amende 2 500$ (2 chefs), plus les frais: 1
- **Articles 114 et 122 du Code des professions et Code de déontologie**
  - Réprimande sévère, amende 3 000$ (3 chefs: 1er chef: 500$, 2e et 3e chefs: 1 250$), plus les frais: 1
  - Réprimande sévère, amende 2 500$ (2 chefs), plus les frais: 1
- **Articles 3.01.01 et 4.01.01q) du Code de déontologie**
  - Réprimande sévère, amende 5 000$ (2 chefs), plus les frais: 1

– **Article 4.01.01q) du Code de déontologie**

  • Amende 5 000$, (2 chefs), recommandation au Bureau de l'Ordre, conformément à l'article 160 du Code des professions de faire procéder, comme le prévoit l'article 112 de ce Code, à une enquête sur les compétences professionnelles de l'intimé afin d'appliquer les dispositions prévues au Règlement sur les stages de perfectionnement des pharmaciens.

– **Article 8.03 du Règlement sur la publicité et article 3.05.06 du Code de déontologie**

  • Réprimande, amende 750$, plus les frais: 1

Le Secrétaire du Comité

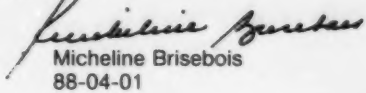

Micheline Brisebois
88-04-01

Rapport sur les activités d'autres comités touchant l'orientation de la corporation

COMITÉ DE DIRECTION DU STAGE PROFESSIONNEL

A) *Mandat du comité*

Déterminé par le "Règlement sur la formation professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec" et par le "Règlement concernant les conditions et modalités de délivrance des permis aux pharmaciens détenant un diplôme du Québec".

B) *Liste des membres et description de leurs fonctions*

- **Francine Tétrault,** *membre et* présidente du 1er avril au 11 novembre 1987 inclusivement, pharmacienne évoluant dans le secteur des établissements de santé
- **Diane Lamarre,** *membre,* présidente du 15 décembre 1987 au 31 mars 1988, pharmacienne évoluant dans le secteur universitaire, Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
- **Claude Mailhot,** *membre depuis le 5 février 1988,* pharmacienne évoluant dans le secteur universitaire, Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal
- **Richard Lamontagne,** *membre depuis le 15 décembre 1987,* évoluant dans le secteur des établissements de santé
- **Denis Massicotte,** *membre,* pharmacien évoluant dans le secteur de la pharmacie communautaire
- **Gilles Barbeau,** *membre,* pharmacien évoluant dans le secteur universitaire, École de pharmacie de l'Université Laval
- **Jacynthe Marsolais,** *membre,* pharmacienne représentant l'Ordre

C) ***Évaluation***

Les membres du comité ont procédé à l'évaluation de 872 rapports d'activités de stagiaires:

Stage de premier cycle I: 246
Stage de premier cycle II: 234
Stage de premier cycle III: 165
Stage de premier cycle IV: 15
Stage internat: 194
Stage pratique: 18

De ces rapports, 80 ont été jugés "excellent" par le comité, à savoir:

Stage de premier cycle I: 27
Stage de premier cycle II: 25
Stage de premier cycle III: 14
Stage internat: 14

D) ***Activités***

Le comité a eu 5 réunions en 1987-88.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'ORIENTATION POUR L'ANNÉE 87-88

A) ***Liste des membres et description de leurs fonctions***

- **Madame Matte, Janine,** *présidente*
- **Monsieur Salvador, Romano,** *membre*
- **Monsieur Durand, Renault,** *membre et secrétaire*

B) ***Mandat de la commission:***

La Commission d'orientation existe en vertu du Code des professions pour évaluer les demandes d'équivalence des pharmaciens ayant obtenu leur diplôme hors Québec. L'application des règlements 20 et 21 de l'Ordre conduit ces candidats à l'obtention d'un permis de pratique en autant qu'ils se conforment à toutes les conditions requises.

Cette année les membres de la Commission ont siégé cinq (5) fois au siège social et ont tenu deux (2) réunions par conférence téléphonique.

Ils ont étudié quarante-quatre (44) dossiers; ce qui est une baisse de 22% du nombre de demandes par rapport à l'an dernier (57).

Les membres de la Commission ont revisé le protocole utilisé pour l'évaluation de l'équivalence des candidats ayant obtenu leur diplôme de pharmacien à l'extérieur du Canada. Il est dorénavant laissé au choix du candidat de prouver que ses connaissances et compétences sont à l'égale de celles des candidats québécois en accomplissant avec succès les exigences académiques exigées par la Commission ou en réussissant les examens du Bureau des examinateurs en Pharmacie du Canada (examens d'évaluation et de qualification). Ces mesures ont été prises afin de s'assurer de l'authenticité des diplômes étrangers soumis et d'uniformiser nos exigences d'accès à la profession.

En ce qui regarde les candidats canadiens qui ont reçu un diplôme de pharmacien hors Québec, l'équivalence est accordée dès qu'ils ont répondu aux exigences académiques posées par la Commission ou lorsqu'ils ont réussi l'examen de qualification du Bureau des Examinateurs en Pharmacie du Canada.

Commission d'orientation

Tous les candidats, une fois l'équivalence accordée, sont soumis à l'examen de législation et au stage requis selon les règlements. De même, tous les stagiaires qui n'ont pas étudié au moins trois ans à compter du niveau secondaire, en français, doivent passer l'examen de l'Office de la langue française.

Cependant, nous nous proposons d'analyser en profondeur les examens de l'Office de la langue française afin de nous assurer que les candidats possèdent un niveau de connaissances du français écrit et parlé adéquat à la pratique de la pharmacie.

C) *Bilan statistique 87-88*

RÉUNIONS: 5

RÉUNIONS TÉLÉPHONIQUES: 2

DOSSIERS ÉTUDIÉS: 44

DOSSIERS CRÉDITS À OBTENIR: 8

DOSSIERS AVEC REPRISE DE COURS: 6

DOSSIERS EN APPEL: décision initiale maintenue: 2

DOSSIERS ÉQUIVALENCE ACCORDÉE: 11

PERMIS ACCORDÉS: 14

DOSSIERS INCOMPLETS (en attente): 7

ENTREVUES: 6

DOSSIERS À ÊTRE ÉTUDIÉS: 4

CORRESPONDANCE: lettres d'introduction français 33
lettres d'introduction anglais 27
correspondance entretenue 3

En terminant, nous désirons souligner la participation et remercier sincèrement Messieurs Jacques Gagné et Romano Salvador pour l'expertise et la collaboration qu'ils apportent à la Commission

Janine Matte, pharmacienne
Présidente

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A) ***Nombre d'immatriculations et nombre de permis de chaque catégorie***

a) En vigueur au début de l'année financière (1er avril 1987)
995 immatriculations
4 154 permis

b) Délivré au cours de cette année (1er avril 1987 au 31 mars 1988)
252 immatriculations (2 révocations)
212 permis

c) Radiations, démissions et décès: 173

d) Réinscriptions: 36

e) En vigueur à la fin de l'année financière (31 mars 1988)
1 035 immatriculations
4 229 permis

B) ***Nombre total de membres inscrits au tableau de la corporation à l'expiration de l'année financière (31 mars 1988)***

4 229 membres

a) Répartition de ceux-ci selon les régions électorales de la corporation délimitées en vertu de l'article 65 du Code des professions

- **Région de Montréal:** 1 904 membres
- **Région de Québec:** 806 membres
- **Région de Trois-Rivières:** 224 membres
- **Région des Cantons-de-l'est:** 114 membres
- **Région de l'Outaouais nord-ouest:** 193 membres
- **Région du Saguenay, Lac St-Jean:** 154 membres
- **Région du Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte nord:** 167 membres
- **Région du Richelieu, St-Hyacinthe, Granby:** 169 membres
- **Région de St-Jean, Beauharnois:** 161 membres
- **Région des Laurentides:** 283 membres
- **Pratiquant hors Québec:** 55 membres

b) Montant de la cotisation annuelle ainsi que la date du versement de celle-ci:

Pharmaciens, assistants-pharmaciens, médecins:
1er avril 1987 au 31 mars 1988
Date du versement: 1er avril 1987

Cinquantenaires: assurance responsabilité professionnelle payée par l'Ordre
65 ans et plus: 337.50$
Tous les autres membres: 500$

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

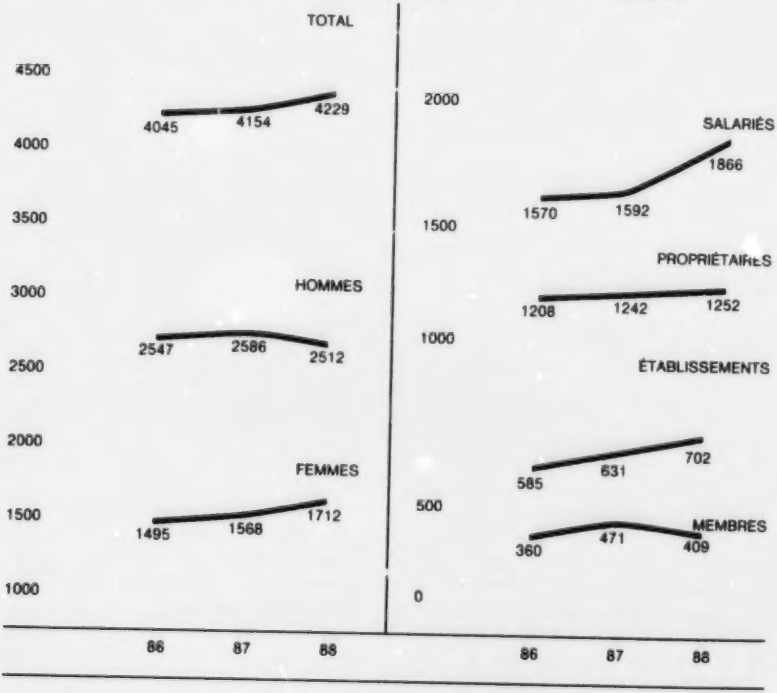

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

- Ordre des Pharmaciens du Québec
- Fonds en Fiducie de l'Ordre des Pharmaciens du Québec

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des Pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié les bilans de l'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC au 31 mars 1988 ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus d'opérations et réserve pour éventualités du fonds d'administration générale, l'état du capital immobilisé du fonds d'immobilisations et les états des revenus et dépenses et du solde du fonds des fonds de bourses et de placement de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de l'Ordre, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles et aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Barlanger, Rudeau & Associés

Comptables agréés

Montréal,
le 6 mai 1988

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds d'administration générale

	REVENUS ET DÉPENSES Exercice clos le 31 mars 1988	1987
REVENUS (annexe A)	1 495 162 $	1 352 102 $
DÉPENSES D'OPÉRATIONS		
Bureau de l'Ordre (annexe B)	104 015	107 223
Comité administratif (annexe C)	148 742	145 397
Commissions et comités (annexe D)	126 066	132 090
Formation continue et stage (annexe E)	82 209	119 701
Autres dépenses (annexe F)	100 771	101 104
Article 86k du Code des professions (annexe G)	856 081	780 511
	1 417 884	1 386 026
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	77 278 $	(33 924)$

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'administration générale

	SURPLUS D'OPÉRATIONS ET RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS Exercice clos le 31 mars	
	1988	1987
SURPLUS D'OPÉRATIONS		
SOLDE AU DÉBUT	150 754 $	184 678 $
AJOUTER:		
Excédent des revenus sur les dépenses	77 278	–
	228 032	184 678
DÉDUIRE:		
Excédent des dépenses sur les revenus	–	33 924
SOLDE À LA FIN	228 032 $	150 754 $
RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS		
SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN	50 000 $	50 000 $

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'administration générale

BILAN
31 mars

ACTIF	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 3)	230 737 $	625 311 $
Dépôts à terme	1 330 000	330 000
Débiteurs (note 4)	37 488	28 301
Frais reportés au prochain exercice (note 5)	19 174	55 447
À recevoir du fonds de placement	12 086	18 753
À recevoir du fonds de bourses	10 398	4 248
	1 639 883	1 062 060
AUTRES ÉLÉMENTS (note 6)	14 925	15 475
	1 654 808 $	1 077 535 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	117 713 $	136 197 $
Revenus reportés	829 059	510 284
Fonds d'assurance-responsabilité (note 7)	–	230 300
Dû au Fonds en fiducie de l'Ordre des Pharmaciens du Québec (note 8)	430 004	–
	1 376 776	876 781
SURPLUS		
Surplus approprié		
Réserve pour éventualités	50 000	50 000
Surplus d'opérations	228 032	150 754
	278 032	200 754
	1 654 808 $	1 077 535 $

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)

POUR LE BUREAU DE L'ORDRE

..... administrateur

..... administrateur

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'immobilisations

	CAPITAL IMMOBILISÉ Exercice clos le 31 mars	
	1988	1987
SOLDE AU DÉBUT	583 527 $	538 943 $
AJOUTER:		
Dépenses d'immobilisations payées par le fonds d'administration générale:		
Matériel électronique et logiciels	22 170	32 505
Mobilier et agencement de bureau	10 516	15 679
	616 213	587 127
DÉDUIRE:		
Aliénation de matériel électronique	–	1 600
Aliénation de mobilier de bureau	240	2 000
	240	3 600
SOLDE À LA FIN	615 973 $	583 527 $

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'immobilisations

BILAN
31 mars

ACTIF	1988	1987
IMMOBILISATIONS		
Copropriété	319 592 $	319 592 $
Mobilier et agencement de bureau	158 093	147 817
Matériel électronique et logiciels	138 288	116 118
	615 973 $	583 527 $
CAPITAL IMMOBILISÉ	615 973 $	583 527 $

POUR LE BUREAU DE L'ORDRE

..... administrateur

..... administrateur

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds de bourses

	REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS Exercice clos le 31 mars	
	1988	1987
REVENUS		
Intérêts	3 299 $	3 151 $
DÉPENSES		
Bourses	6 150	2 250
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	(2 851)	901
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	36 174	35 273
SOLDE DU FONDS À LA FIN	33 323 $	36 174 $

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds de bourses

BILAN
31 mars

ACTIF	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Dépôts à terme et intérêts courus à recevoir	43 721 $	40 422 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	10 398 $	4 248 $
SOLDE DU FONDS	33 323	36 174
	43 721 $	40 422 $

POUR LE BUREAU DE L'ORDRE

..... administrateur

..... administrateur

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds de placement

	REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS Exercice clos le 31 mars	
	1988	1987
REVENUS		
Loyers	14 640 $	11 750 $
DÉPENSES		
Entretien, électricité et assurances	4 899	4 285
Frais de notaire	–	235
Publicité	–	59
Taxes et permis	3 074	3 229
	7 973	7 808
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 667	3 942
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	106 074	102 132
SOLDE DU FONDS À LA FIN	112 741 $	106 074 $

Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds de placement

	BILAN 31 mars	
ACTIF	1988	1987
PLACEMENT		
Immobilisation – Copropriété	124 827 $	124 827 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration générale	12 086 $	18 753 $
SOLDE DU FONDS	112 741	106 074
	124 827 $	124 827 $

POUR LE BUREAU DE L'ORDRE

..... administrateur

..... administrateur

Ordre des pharmaciens du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1- *STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS:*

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2- *CONVENTIONS COMPTABLES:*

a) Immobilisations –

Les immobilisations sont comptabilisées au coût au fonds d'immobilisations, compte tenu des aliénations. Aucun amortissement n'est comptabilisé afin d'en refléter l'usure.

Les dépenses en capital, y compris les améliorations locatives, sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

b) Prêts d'études –

Les prêts d'études sont remboursables la troisième année suivant la fin des études. À compter de 1986, les prêts seront remboursables la cinquième année suivant la fin des études et porteront intérêts à compter du 37e mois suivant la fin des études.

c) Revenus reportés –

Les revenus reportés représentent les cotisations des membres se rapportant à l'exercice subséquent et encaissées avant le début du prochain exercice.

d) Réserve pour éventualités –

La réserve pour éventualités a pour but principal d'absorber toute dépense exceptionnelle non prévue au budget annuel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

	1988	1987
3- *ENCAISSE:*		
Petite caisse	300 $	300 $
Banque – compte courant	84 027	560 143
Banque – revenus de placements	135 126	54 397
Autres comptes	11 284	10 471
	230 737 $	625 311 $
4- *DÉBITEURS:*		
Discipline et poursuites	22 234 $	17 261 $
Provision pour créances douteuses et causes en appel	12 754	9 727
	9 480	7 534
Intérêts courus	10 875	8 992
Prêts d'études échéant à court terme	6 300	2 750
Autres	10 833	9 025
	37 488 $	28 301 $
5- *FRAIS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE:*		
Frais généraux	19 174 $	19 096 $
Frais d'assurance-responsabilité	–	36 351
	19 174 $	55 447 $

Ordre des pharmaciens du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

	1988	1987
6- *AUTRES ÉLÉMENTS:*		
Prêts d'études	21 225 $	18 225 $
Portion réalisable à court terme	6 300	2 750
	14 925 $	15 475 $

7- *FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ:*

Ce montant représente les sommes perçues d'avance devant servir à compter du 1er avril 1987 à la constitution d'un fonds d'assurance-responsabilité.

8- *DÛ AU FONDS EN FIDUCIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC:*

Ce montant représente les cotisations perçues d'avance pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1988.

9- *ENGAGEMENTS CONTRACTUELS:*

L'Ordre s'est engagé par contrats de baux d'automobiles et d'équipements de bureau d'une durée de trois à dix ans. Le solde de l'engagement au 31 mars 1988 s'établit à 76 316 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices, en vertu de ces baux sont les suivants:

1989 - 36 627 $
1990 - 22 321 $
1991 - 9 661 $
1992 - 3 557 $
1993 - 3 557 $

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds d'administration générale

ANNEXES A ET B
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars

	1988	1987
A – REVENUS:		
Cotisations	1 328 839 $	1 202 765 $
Inscriptions et admission à la pratique	19 260	16 070
Permis d'exercice, documentation et formation	14 376	10 918
Discipline et poursuites	63 871	41 617
Revenus d'intérêts	60 337	69 857
Autres revenus	8 479	10 875
	1 495 162 $	1 352 102 $
B – BUREAU DE L'ORDRE:		
Frais directs:		
Honoraires de présence et frais inhérents	24 663 $	23 554 $
Frais de déplacements et de représentation	34 858	33 066
Salles et assemblée générale	11 583	(1 867)
Divers	3 832	4 649
Quote-part des frais d'administration (annexe H)	29 079	47 821
	104 105 $	107 223 $

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds d'administration générale

ANNEXES C ET D
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars

	1988	1987
C – COMITÉ ADMINISTRATIF:		
Frais directs:		
Honoraires de présence:		
1er membre	45 000 $	45 000 $
2e membre	5 540	4 095
3e membre	3 590	4 200
4e membre	2 713	2 700
5e membre	1 125	938
Frais inhérents aux honoraires de présence	2 465	2 395
Frais de déplacements et de représentation	42 613	38 248
Quote-part des frais d'administration (annexe H)	45 696	47 821
	148 742 $	145 397 $
D – COMMISSIONS ET COMITÉS:		
Bulletin "l'Ordonnance"	33 858 $	31 372 $
Relations publiques	11 142	10 218
Examinateurs	2 700	2 897
Comité Ad Hoc et autres	39 640	34 684
Frais inhérents aux honoraires des membres	1 338	750
Quote-part des frais d'administration (annexe H)	37 388	52 169
	126 066 $	132 090 $

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds d'administration générale

ANNEXES E ET F
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars

	1988	1987
E – FORMATION CONTINUE ET STAGE:		
Frais directs:		
Salaires	17 931 $	30 142 $
Frais inhérents aux salaires	1 969	3 635
Cours aux pharmaciens et lettres médicales	19 015	19 274
Séminaires	3 725	5 150
Stage:		
Comité et direction	6 343	6 603
Évaluation des rapports d'activités	5 597	4 599
Abonnements	2 704	2 477
Quote-part des frais d'administration (annexe H)	24 925	47 821
	82 209 $	119 701 $
F – AUTRES DÉPENSES:		
Créances douteuses et irrécouvrables	6 866 $	– $
Élections	8 548	940
Intérêts et frais bancaires	2 831	2 968
Dépenses imprévues	12 619	7 780
Publications	16 172	20 269
Frais de représentation – directeur général	7 965	9 362
Décorations et réparations	658	1 502
Achats – matériel électronique et logiciels	22 170	32 505
Achats – mobilier de bureau et agencement	10 516	15 679
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(240)	(2 660)
Cotisation – Conseil Interprofessionnel du Québec	12 666	12 759
	100 771 $	101 104 $

Ordre des pharmaciens du Québec
Fonds d'administration générale

ANNEXE G
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars

	1988	1987
G – ARTICLE 86K DU CODE DES PROFESSIONS:		
Frais directs:		
Salaires – secrétariat	92 119 $	71 640 $
Frais inhérents aux salaires	12 987	10 929
Location d'automobiles	18 226	23 421
Inspection professionnelle:		
Salaires	156 723	158 367
Frais inhérents aux salaires	21 218	24 591
Frais d'inspection	38 319	31 563
Service du syndic:		
Salaires	57 287	47 154
Frais inhérents aux salaires	7 158	6 421
Salaires des enquêteurs et frais inhérents	53 906	55 987
Frais du syndic et des enquêteurs	53 489	38 611
Avocats-conseils et correspondants	47 509	53 549
Frais de Cour	10 015	9 425
Orientation – salaires et frais inhérents	1 204	1 901
Discipline – salaires et frais inhérents	7 591	7 848
Quote-part des frais d'administration (annexe H)	278 330	239 104
	856 081 $	780 511 $

H – TABLEAU DE LA QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION:

	Bureau de l'Ordre	Comité administratif
Entretien, électricité et assurances	1 815 $	2 853 $
Taxes et permis	1 423	2 236
Fournitures de bureau	542	851
Communications	1 500	2 357
Papeterie	1 430	2 246
Postes	3 296	5 179
Cafétéria	292	459
Location d'équipement	1 461	2 296
Entretien de l'équipement	635	998
Salaires	13 568	21 321
Charges sociales	2 048	3 219
Vérification	956	1 502
Services professionnels	113	179
	29 079 $	45 696 $

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les divers services selon les pourcentages établis lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice.

Bureau de l'Ordre	7%
Comité administratif	11%
Commissions et comités	9%
Formation continue et stage	6%
Article 86K	67%
	100%

ANNEXE H
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice clos le 31 mars

Commissions et comités	Formation continue et stage	Article 86K	Total 1988	Total 1987
2 334 $	1 556 $	17 374 $	25 932 $	22 083 $
1 830	1 220	13 622	20 331	27 831
697	464	5 185	7 739	6 768
1 928	1 285	14 354	21 424	23 988
1 838	1 225	13 683	20 422	32 027
4 237	2 825	31 543	47 080	40 705
376	251	2 797	4 175	3 782
1 879	1 252	13 985	20 873	22 543
817	544	6 080	9 074	9 055
17 445	11 630	129 864	193 828	208 378
2 634	1 756	19 606	29 263	29 176
1 228	819	9 145	13 650	8 400
145	98	1 092	1 627	–
37 388 $	24 925 $	278 330 $	415 418 $	434 736 $

Rapport des vérificateurs

Aux membres du
Fonds en Fiducie de l'Ordre des
Pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié les bilans du FONDS EN FIDUCIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du surplus d'opérations, du fonds d'administration générale et l'état du capital immobilisé du fonds d'immobilisations de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et les renseignements demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de l'ordre, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière du FONDS EN FIDUCIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette, Benoit, Barlanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

Montréal,
le 6 mai 1988

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'administration générale

	REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS D'OPÉRATIONS Exercice clos le 31 mars 1988
REVENUS	
Cotisations	725 730 $
Intérêts	46 260
	771 990
Réclamations	147 714
Excédent des revenus sur les réclamations	624 276
DÉPENSES	
Assurances	155 870
Comité de gestion	6 428
Frais d'administration	758
Frais divers	32
Frais légaux	4 085
Services professionnels	33 629
Achats – matériel électronique et logiciels	8 171
	208 973
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET SURPLUS D'OPÉRATIONS À LA FIN	415 303 $

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'administration générale

	BILAN 31 mars 1988
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	20 511 $
Dépôts à terme	36 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	258 169
Intérêts courus	10 570
À recevoir de l'Ordre des Pharmaciens du Québec	430 004
	755 254
PLACEMENTS (note 3)	245 938
	1 001 192 $
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Revenus reportés	438 175 $
Provision pour réclamations en cours (note 4)	140 286
Créditeur (note 4)	7 428
	585 889
SURPLUS	
Surplus d'opérations	415 303
	1 001 192 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

..... administrateur

..... administrateur

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'immobilisations

	CAPITAL IMMOBILISÉ Exercice clos le 31 mars 1988
SOLDE AU DÉBUT	— $
AJOUTER:	
Matériel électronique et logiciels payés par le fonds d'administration générale	8 171
SOLDE À LA FIN	8 171 $

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Fonds d'immobilisations

BILAN
31 mars 1908

ACTIF

IMMOBILISATIONS	
Matériel électronique et logiciels	8 171 $
CAPITAL IMMOBILISÉ	8 171 $

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1- ***STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE ET DÉBUT DES ACTIVITÉS:***

Le Fonds en Fiducie de l'Ordre des Pharmaciens du Québec n'est pas constitué en compagnie.

L'objectif de l'organisme est de constituer un fonds suffisant pour couvrir le risque actuariel résultant de la couverture d'assurance-responsabilité professionnelle de 250 000 $ offerte à tous les membres de l'Ordre des Pharmaciens du Québec.

Les activités de l'organisme ont débuté le 1er avril 1987.

2- ***CONVENTIONS COMPTABLES:***

a) Revenus reportés –

Les revenus reportés représentent les cotisations des membres de l'Ordre des Pharmaciens du Québec, se rapportant à l'exercice subséquent et encaissées avant le début du prochain exercice.

b) Placements –

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Fonds en fiducie de l'Ordre des pharmaciens du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

3- *PLACEMENTS:*

Obligations du gouvernement du Canada, portant intérêts au taux variant de 9 1/4% à 10%, échéant de novembre 1988 à juillet 1992 (valeur au marché: 353 037 $)	345 438 $
Bons du Trésor du Québec, portant intérêts au taux de 8,28%, échéant en avril 1988 (valeur au marché: 158 669 $)	158 669
	504 107
Portion réalisable au cours du prochain exercice	258 169
	245 938 $

4- *PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN COURS:*

Limitation de perte	Provision pour réclamations	Réclamations à payer	Solde de la provision
600 000 $	147 714 $	7 428 $	140 286 $

L'indemnité maximale annuelle payable à même le fonds est établie à 600 000 $ pour le total des réclamations.

5- *GESTION DU FONDS:*

Les sommes cumulées dans le fonds en fiducie sont gérées par des fiduciaires.